



<http://www.prv-concept.com>

Bulletin d'inscription au meeting

MEETING ANNUEL 2012 DE PRV-CONCEPT

À l'occasion du meeting annuel 2012 de l'association, l'équipe de PRV Concept vous propose un meeting hors normes !

Voici les idées maîtresses de ce week-end :

Le rassemblement débute le vendredi 25 mai 2012 dans la soirée :

- Vendredi 25 mai au soir : Arrivée au gîte du Tranchoir.
- Samedi 26 mai au matin : Démonstration de tirs de catapultes médiévales.
- Samedi 26 mai midi : Repas au restaurant.
- Samedi 26 mai après-midi : Visite du musée de la sorcellerie.
- Samedi 26 au soir : Repas au restaurant du gîte
- Dimanche 27 mai au matin : Grasse matinée et séance de karting
- Dimanche 27 mai midi : Repas au restaurant
- Dimanche 27 mai après-midi : Visite de l'abbaye bénédictine
- Dimanche 27 mai au soir : Repas au restaurant du gîte.
- Lundi 28 mai au matin : Petit-déjeuner et fin du meeting.

Afin que ce meeting se passe dans les meilleures conditions, nous vous invitons à respecter le plus rigoureusement possible l'horaire établi, ceci afin de veiller au bon déroulement de ce week-end festif entre passionnés.

Règlement et consigne de sécurité

ART.1 : Désignation de la manifestation

1.1 Le rassemblement à l'occasion du meeting annuel 2011 de PRV-Concept est une manifestation regroupant des amateurs de véhicules à moteur PRV.

1.2 Cette manifestation se déroulera les 25, 26, 27 et 28 Mai 2012 dans le Loiret(45) et la Nièvre(58). Le lieu de ce rassemblement est fixé à Nevoy (45).

ART.2 : Organisateur

2.1 L'organisateur de cette manifestation est l'Association PRV Concept domicilié à : Association PRV Concept, 2 rue de nuisement, 78730 Saint-Arnoult en Yvelines

2.2 Les participants déclarent accepter le présent règlement du fait de leur inscription.

ART.3 : Véhicules admis

3.1 La manifestation est ouverte à tous les véhicules équipés d'un PRV.

3.2 Tous les véhicules devront être normalement immatriculés, assurés et en règle avec le contrôle technique. Il relève de la responsabilité de chaque engagé de s'assurer que son véhicule est en état de participer à ce type de manifestation.

3.2 L'organisateur se réserve le droit de refuser tout véhicule qu'il jugerait dangereux. Il se réserve aussi le droit d'accepter tout autre véhicule de marque différente.

ART.4 : Engagement

4.1 Les inscriptions ouvertes à parution du présent règlement prennent fin le 20 Avril 2012 (cachet de la poste faisant foi)

4.2 Les droits d'inscription correspondent à diverses options détaillées dans le document joint.

4.3 Les inscriptions doivent être faites uniquement à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint (ou de son modèle disponible sur Internet).

4.4 Les inscriptions sont payables par chèques (tirés sur une banque française) ou euro chèque à l'ordre de l'Association PRV Concept.

4.5 Tout changement de véhicule devra être signifié par écrit.

4.6 Toute annulation d'inscription (dans le cas d'un versement intégral uniquement) devra être signifiée par écrit (cachet de la poste faisant foi) et dans les conditions suivantes :

4.6.1 Avant la date du 15.03.12 : remboursement de la totalité des droits

4.6.2 Entre le 15.03.12 et le 15.04.12 : remboursement des droits - 30%

4.6.3 Après le 15.04.12 : pas de remboursement

4.6.4 Pour bénéficier de la réservation d'une place au gîte et pour le karting, une participation de 50€ par personne est demandée avant fin Janvier 2012.

ART.5 : Publicité

5.1 Aucune inscription (hors publicité d'époque) commerciale ou à caractère promotionnel ne pourra figurer sur les véhicules sans l'accord préalable des organisateurs.

ART.6 : Obligations générales

6.1 Dans le cadre de la manifestation, les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux, ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement.

6.2 Sur le site de la rencontre « Association PRV Concept »

6.2.1 La vente ou distribution de boissons alcoolisées est interdite aux personnes non accrédités

6.2.2 Sous l'entière responsabilité de leurs maîtres, les chiens doivent être impérativement tenus en laisse.

ART.7 : Réclamation

7.1 Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié et de la courtoisie, chaque participant s'engage à adhérer au présent règlement et accepte donc de se conformer aux décisions des organisateurs.

ART.8 : Réglementation et assurances

8.1 Tous véhicules et matériels devront être couverts en responsabilité civile et circulation par une police d'assurance en cours de validité. La responsabilité de l'Association PRV Concept ne saurait être engagée en aucune sorte pour les dommages que vous pourriez causer à autrui, ni pour ceux que vous pourriez subir (photocopie de la police d'assurance à joindre impérativement avec le bulletin d'engagement).

8.2 Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire.

--- PARTIE À ENVOYER ---

Souscripteur :

Nom et prénom :
N° et nom rue :
Code postal :
Ville :
Téléphone fixe :
Téléphone portable :
Pseudo :
Adresse mail :
Possédez-vous un animal de compagnie ? (oui / non) :
Si oui, combien ? :
Serez-vous accompagné(e) ? (oui / non) :
Si oui, combien de personnes ? :
Indiquez le prénom de chaque personne supplémentaire :
.....

Véhicule 1 :

Modèle et type :
Année :
Immatriculation :
Couleur :
Compagnie d'assurance :
N° de police d'assurance :
Année d'achat du véhicule :

Véhicule 2 (facultatif) :

Modèle et type :
Année :
Immatriculation :
Couleur :
Compagnie d'assurance :
N° de police d'assurance :
Année d'achat du véhicule :

Véhicule 3 (pour tout autre véhicule, merci de continuer l'inscription sur papier libre) :

Modèle et type :
Année :
Immatriculation :
Couleur :
Compagnie d'assurance :
N° de police d'assurance :
Année d'achat du véhicule :

Modalités de paiement :

Le paiement en 3 fois reste possible, le 1^{er} paiement vous permettant la réservation du meeting. Cependant la totalité des paiements devra être versé impérativement **avant le 1^{er} avril** (nous contacter pour plus de précisions et pour la mise en œuvre).
Le dossier est à retourner à l'adresse de l'association suivante :

**Association PRV Concept
2 rue de nuisement
78730 Saint-Arnoult en Yvelines**

--- PARTIE À ENVOYER ---

Modalités d'inscription :

	Vendredi soir dîner	Samedi matin petit-déjeuner	Samedi midi déjeuner	Samedi soir dîner	Prix par personne
option 1	oui	oui	oui	oui	75,00 €
option 2	non	oui	oui	oui	55,00 €
option 3	non	non	oui	oui	50,00 €
option 4	non	non	non	oui	30,00 €
nombre de personnes :					
TOTAL A à calculer :					€

	Dimanche matin petit-déjeuner	Dimanche matin karting	Dimanche midi déjeuner	Dimanche soir dîner	Lundi matin petit-déjeuner	Prix par personne
option 1	oui	oui	oui	oui	oui	140,00 €
option 2	oui	non	oui	oui	oui	75,00 €
option 3	non	non	oui	oui	oui	55,00 €
option 4	non	non	non	oui	oui	35,00 €
option 5 (pas de remise possible)	non	oui	non	non	non	65,00 €
nombre de personnes :						
TOTAL B à calculer :						€

NB : Retranchez 15€ par repas non pris et 5€ par petit-déjeuner non pris.

TOTAL (A + B) :	€
Remise membre actif (10%) :	€
TOTAL remisé :	€

Je certifie exact les renseignements portés sur le présent bulletin, déclare avoir lu le règlement et m'engage à le respecter. Je n'oublie pas d'apposer mes initiales sur chaque document à retourner.

Le dossier est à retourner impérativement avant le 22 avril 2012, il comprend le montant des frais d'inscriptions + la photocopie de la carte grise + la photocopie de la police d'assurance + la photocopie du rapport du contrôle technique et une photo récente du véhicule (facultatif).

À :

Le : .../.../2012

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :